



**Journée Logement La Côte
11 octobre 2018**

Constats et problématiques ARAS





Une photographie Divers angles de vues...

- *Contexte général*
- *Contexte CSR*
- *Urgence et situations transitoires*
- *Loyers «hors normes»*
- *Expulsions*
- *Des précarités de logement*
- *Quelles réponses ?*
- *Questions*

Population résidente:

District de Nyon	99'000 hab.
District de Morges:	81'000 hab.

Taux d'aide sociale (SCRIS, 05.2018) :

District de Nyon:	1,5 %
District de Morges :	2 %
Canton de Vaud :	3,7 %



Contexte CSR

En 2017, ont bénéficié du RI :

Nyon : **1189** ménages

=> 817 dossiers traités par mois

Morges : 1679 ménages

=> **895** dossiers traités par mois



Urgence et situations transitoires

Logement «problématique» (photographie - septembre 2018)

Région Nyon

Hôtel, camping, etc: 25 pers./familles

Région Morges

Hôtel, camping, etc 20 pers./familles



Urgence et situations transitoires

Logement «problématique»

(photographie **Nyon** - septembre **2017**)

Hôtel, camping, etc: 28 pers./familles

Situations «contraintes»: 104 personnes
(sous-location, co-location, etc.)



Logement stable => calcul RI

Prestations financières – exemple de calcul:

	<u>Réel</u>	<u>Limité</u>
Forfait (1 pers.)	1'110.-	1110.-
Loyer (réel, puis limité)	1'600.-	900.-
Total (minimum vital)	2'710.-	1910.-



Loyer «hors normes»

Montant de loyer « acceptés » par le RI
(sans charges – normes «La Côte»):

Ménage	Loyer mensuel
1 pers.	936.-
2 pers.	1106.-
4 pers.	1607.-

Attention

- ⇒ Jeune adulte 18-25 ans : forfait de CHF 680.-
- ⇒ Normes majorées de 20% en cas de pénurie

Personnes au RI avec des loyers «hors normes»:
(situation Nyon - octobre 2018)

Part hors normes Comprise entre	Nombre de ménage Nyon	Nombre de ménage Morges
1.- et 100.-	52	86
101.- et 200.-	105	110
201.- et 500.-	69	61
501.- et plus	24	22
Total	250	279

⇒ **1/3 des personnes au RI ont un loyer hors normes**

Procédures d'expulsion (Région Nyon)

	Ordonnances d'expulsions	Exécutions forcées
2017	73	37
2018	56	22

Source : Justice de Paix du district de Nyon



Des précarités de logement

Risques de perte de logement

- Problème financier ponctuel => loyer(s) impayé(s)
- Non respect des règles et usages locatifs, conflits de voisinage, etc.
- Etc.

Difficultés à trouver un nouveau logement

- Revenu faible ou peu stable
- Dettes / poursuites
- Etiquette « cas social » auprès des gérances



Des précarités de logement

Situation d'une personne qui présente une demande:

Famille monoparentale. Mère sans emploi, problèmes de santé. Conflits familiaux intergénérationnels, «règlement» en cours via procédures diverses devant la justice. Au patrimoine familial: une propriété mise en vente, valeur à la vente: CHF 30 millions.



Des précarités de logement

**Bail à loyer d'une personne qui présente une demande
RI:**

*Maison comprenant 6 chambres, 3 salles d'eau, cuisine,
garage double, jardin, cave, terrasse, 4 places de parc
extérieures, piscine*

Loyer 4800.- / mois



Des solutions ?

Hébergement d'urgence

- Pas de solutions existantes (hormis 2 lits Armée du Salut Morges)
- Collaboration avec des hôtels de la région
- Possibilités de conventions (démarche cantonale)

Logements de transition

- Appartements Fondation le Relais
- Projet Ariane (Caritas)

Logements fixes

- Faible collaboration avec les gérances



Normes hôtel (RI)

Tarifs du 1er mois uniquement (tarif journalier)

- **CHF 80.-** au maximum par chambre et par nuit / pour une chambre occupée par 1 personne
- **CHF 120.-** au maximum par chambre et par nuit / pour une chambre occupée par 2 personnes
- **CHF 150.-** au maximum par chambre et par nuit / pour une chambre occupée par 3 personnes et plus.

Tarifs à partir du 2ème mois (montant mensuel)

- **CHF 1'200.-** au maximum par chambre et par mois / pour une chambre occupée par 1 personne
- **CHF 1'500.-** au maximum par chambre et par mois / pour une chambre occupée par 2 personnes
- **CHF 1'800.-** au maximum par chambre et par mois / pour une chambre occupée par 3 personnes et plus.



Merci pour votre attention